



Fédération des Syndicats, des Arts, des Spectacles, de
l'Audiovisuel, de la Presse, de la Communication et du Multimédia
Force Ouvrière

2 rue de la Michodière – 75002 Paris

☎ : 01.47.42.35.86 - 📠 : 01.47.42.39.45 - 📧 : fasap-fo@wanadoo.fr

FASAP-FO

Le 16 Novembre 2017

Mobilisons nous!

**NON aux ordonnances qui aggravent la
remise en cause du Code travail et
des conventions collectives!**

LA FASAP-FO appelle les salariés du spectacle, de l'audiovisuel,
du cinéma et de la presse à se mobiliser le 16 novembre prochain

Parmi les éléments de régression sociale que les ordonnances contiennent il y a :

- la primauté déjà donnée par la Loi travail aux accords d'entreprise, lesquels pourront déroger en défaveur des salariés au Code du travail et aux conventions collectives, mais ces accords pourront désormais se négocier sans représentant syndical dans les entreprises de moins de 50 salariés. Nombreuses sont les entreprises dans les secteurs de la production audiovisuelle, de la prestation technique, du cinéma, artistique et culturel, du spectacle vivant privé et de la presse qui n'ont pas 50 salariés ;
- la facilitation des licenciements même sans motif « réel et sérieux » par l'instauration d'un plafond des indemnités auquel un employeur pourrait être condamné aux prud'hommes. Ce plafond permettra de provisionner d'éventuelles condamnations pour licenciement abusif et ainsi, faciliter les licenciements ;
- la remise en cause des institutions représentatives du personnel et en particulier des CHSCT.

La FASAP-FO souscrit à l'appel de sa Confédération qui, avec la Confédération CGT, la FSU, Solidaires, l'UNEF, la FIDEL, l'UNL, appelle tous les salariés à la mobilisation le 16 décembre prochain.

Comme ceux de tous les salariés, les droits des salariés du spectacle, de l'audiovisuel, du cinéma, de la presse, aujourd'hui garantis par le Code du Travail et les conventions collectives, sont menacés par des accords d'entreprise qui en nombreux point, pourront y déroger.

Sont particulièrement menacés les droits des salariés-intermittents, directement garantis par le code du travail et les conventions collectives.

A l'instar du Conseil Confédéral National, la FASAP-FO demande également l'abrogation des lois dites de représentativité, lois anti-syndicales.

La FASAP-FO appelle les salariés à se mobiliser le 16 novembre prochain pour la défense du droit collectif à la formation professionnelle et à l'assurance chômage. Nous sommes attachés au salaire différé géré paritairement (organisations de salariés et chambres patronales) et nationalement qui finance nos droits à la protection sociale. Nous ne sommes pas d'accord avec la « révolution copernicienne », annoncée par la Ministre du travail, de l'apprentissage de la formation professionnelle comme de la « remise à plat » du régime d'assurance chômage.

MANIFESTATION le 16 novembre à 14h

Départ Place de la République à Paris

Paris, le 8 novembre 2017